

**Extrait du registre des délibérations
du Conseil Municipal de la Commune de LEVIER**

Nombre de Membres	
En exercice :	21
Présents au Conseil :	18
Ayant pris part au vote :	20
Ayant donné procuration :	2

Date de la convocation
01/12/2025

Séance du 6 décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le six décembre à dix heures.

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de Monsieur Marc SAULNIER, Maire.

Présents : Guillaume Bouhin, Caroline Blain, Aline Carrière, Madeleine Chapellier, Isabelle Cuenot, Marie Destaing, François Garcia, Frédéric Garreau, Jean-Pierre Gurtner, Bernard Jeannin, Olivier Marlot, Fabien Oléron, Norbert Pécot, Olivier Régnier, Jean de la Rochefoucauld, Marc Saulnier, Nathalie Sievert, Isabelle Vinai.

Procuration : Frédéric Dole à Isabelle Cuenot, Christophe Michel à Guillaume Bouhin.

Absente : Aline Louvrier

Secrétaire de séance : Aline Carrière.

Le Maire déclare la séance ouverte.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.1612-1 et suivants.

Délibération n° 2025-12-076

OBJET : Tableau des effectifs à compter du 1^{er} janvier 2026.

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.1612-1 et suivants ;
Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;*

Vu le décret n°91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet ;

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n°84-53 susvisée ;

Vu le budget communal de Levier,

Considérant la nécessité de mettre à jour le tableau des effectifs de la collectivité à effet au 1^{er} janvier 2026 ;

Exposé du Maire entendu, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Adoptent le tableau des effectifs, tel que présenté ci-après et arrêté à la date du 1^{er} janvier 2026

Cadres d'emplois et grades	Nombre d'emplois et durée hebdomadaire
Cadre d'emploi des adjoints administratifs	
adjoint administratif territorial principal 1 ^{ère} classe	1 poste à 35 h
adjoint administratif territorial principal 2 ^{ème} classe	1 poste à 35 h
adjoint administratif territorial contractuel	1 poste à 35 h
Cadre d'emploi des adjoints d'animation	
adjoint territorial d'animation	1 poste à 31,10 h
Cadre d'emploi des adjoints du patrimoine	
adjoint territorial du patrimoine principal 2 ^{ème} classe	1 poste à 28 h
Cadre d'emploi des services techniques	
agent de maîtrise	1 poste à 35 h
adjoint technique territorial principal 2 ^{ème} classe	2 postes à 35 h
adjoint technique territorial	1 poste à 22.50 h
adjoint technique territorial contractuel	1 poste à 35 h
adjoint technique territorial contractuel (agent de d'entretien ménager)	1 poste à 22 h

- Autorisent le Maire à signer tout document y afférent.

En séance, les an, mois et jour susdits.

Le Maire,
Marc SAULNIER.

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 025-200068401-20251206-2025_12_076-DE

